

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS</p> <p><u>Nombre de membres :</u> Afférents au Conseil : 26 En exercice : 27 Qui ont pris part à la Délibération : 27</p> <p><u>Date de la convocation :</u> 20/03/2026</p> <p><u>Date d'affichage :</u> 20/03/2026</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES</p> <p>Séance du 25 mars 2026</p> <p>L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.</p> <p>Secrétaire : Marjory DELAVAL</p> <p>Présents : Laurent DENIS - Marjory DELAVAL - Hugues LAVOGIEZ - Sandrine LORIO - Anthony BARBIER - Sophie WAROT LEMAIRE - Laurent BRICHE - Sabrina LOOTVOET - Alain MASSON - Estelle DOURIEZ - Douglas VERSCHEURE - Annick CROQUELOIS LESCIEUX - Jean-Bernard BONDUELLE - Nicolas CHOCHOY - Mathilde COLIN - Ludovic COCQUEMPOT - Justine VAN IMPE - Patrick POTEL - Céline LEVEUGLE - Jérôme LÉBOUCHER - Emilie LEFEBVRE - Arnaud ISAMBOURG - Hélène VANKEMMEL - Guillaume PUYPE - Amandine ROUSSEL - Guillaume DETOUT</p> <p>Absents : Estelle LECOFFRE BOUTOILLE (pouvoir donné à Anthony BARBIER)</p>
--	--

2026/10

OBJET DE LA DELIBERATION : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article 1650 du Code Général des Impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Les membres de cette commission, sont désignés par le directeur des services fiscaux. Cependant, il appartient au conseil municipal de proposer une liste de contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts.

Dans les communes de plus de 2.000 habitants, le nombre de membres composant la CCID est de neuf : le maire ou l'adjoint délégué et huit commissaires.

La liste dressée par le conseil municipal doit comporter suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants en nombre double, soit 32 noms pour les communes de plus de 2.000 habitants.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1650 du Code Général des impôts ;

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions de l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter au minimum 16 titulaires et 16 suppléants ;

DRESSE la liste de contribuables suivantes :

Commissaires Titulaires :

DOURIEZ Estelle
BRICHE Laurent
LOOTVOET Sabrina
BONDUELLE Jean Bernard
DELAVAL Marjory
CROQUELOIS LESCIEUX Annick
LAVOGIEZ Hugues
LEVEUGLE Céline
VANKEMMEL Hélène
ROUSSEL Amandine
VERSCHEURE Douglas
LORGNIER Laurence
DE MEGILLE Hubert
GUILBERT Michel
BOUTOILLE Serge
PRUDHOMME Daniel

Commissaires suppléants :

VAN IMPE Justine
PUYPE Guillaume
DETOUT Guillaume
BARBIER Anthony
LORIO Sandrine
MASSON Alain
ISAMBOURG Arnaud
CHOCHOY Nicolas
WAROT LEMAIRE Sophie
POTEL Patrick
COLIN Mathilde
LEBOUCHER Jérôme
COCQUEMPOT Ludovic
LECOFFRE BOUTOILLE Estelle
COCQUEMPOT David
BEZEGHER Marie-Arlette

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus. Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

**Le secrétaire de séance,
Marjory DELAVAL**



**Le Maire
Laurent DENIS**

